

Évaluation des actions de prévention des conduites addictives dans les CFA de Lorraine

Yvon Schléret et Gilles Dumait (ORSAS-Lorraine)

Intervention à la journée régionale organisée par le Conseil Régional de Lorraine
Tomblaine 19 janvier 2010

I - Les objectifs du travail d'évaluation

La finalité du travail engagé par l'ORSAS dans le cadre de la prévention des conduites addictives dans les CFA de Lorraine porte sur l'évaluation du programme. Dans les faits, sous ce terme se cachent des sens différents. Il faut donc préciser l'objectif de notre intervention.

Que veut-on évaluer ? Certainement pas les résultats – atteinte des objectifs en terme de réduction des comportements à risque et des conduites addictives - et davantage le processus mis en œuvre en ayant un regard extérieur et informé sur ce qui est engagé dans les CFA.

Cette évaluation du processus n'est pas normative, dans le sens où on regarde la conformité d'une action à un référentiel. Pourquoi ? Parce que plusieurs modèles de prévention des addictions existent et il n'a jamais été fait le choix de privilégier tel ou tel modèle. Il y a certainement un modèle sous-jacent dans le programme engagé – ou plusieurs modèles implicites. L'objet de cette évaluation est alors de les faire apparaître et de les rendre explicites, sans pour autant avoir à privilégier tel ou tel modèle qui n'aurait pas été validé et réfléchi collectivement par les responsables de l'opération.

Qui dit évaluation, même dans le cas d'une évaluation d'un processus, dit aussi souvent jugement sur la valeur de tel ou tel ensemble d'actions ou processus d'ensemble. Mais ici ce n'était pas la commande. Peut-être que quelques CFA ont pu le craindre au départ parce que notre intervention était commandée par le Conseil Régional et que les CFA sont également dans des logiques de financement pour leurs actions. Mais on aurait été bien en peine de dire, pour telle ou telle expérience de CFA, que l'action est bien ou n'est pas bien, car au final un jugement évaluatif est toujours dichotomique (bien / mal, on continue / on arrête). Ce n'était donc pas l'objet de ce travail, pas plus qu'il ne s'agissait de mettre en exergue tel ou tel fonctionnement de CFA ou de proposer un CFA comme modèle pour la prévention des addictions. Au contraire, chaque CFA est différent des autres. Il est donc plus important de voir comment le programme régional a pu tenir compte de la spécificité de chaque centre de formation.

Après avoir dit ce que n'est pas cette évaluation, on peut préciser ce qu'elle est. Il s'agit beaucoup plus d'une évaluation visant à accompagner un processus régional pour souligner quelques points (positifs ou négatifs) en vue de voir comment les aspects qui suscitent le plus d'interrogation par un observateur extérieur peuvent éventuellement être améliorés.

Les questions auxquelles nous avons tenté de répondre sont :

- comment a été menée la phase de planification interne du programme. Dans ce cas, l'évaluation porte sur le processus de définition du problème ainsi que sur les moyens nécessaires au programme et sur les ressources disponibles.
- quels éléments, stratégies et méthodes, ont été mis en œuvre ?
- quelles ressources ont été utilisées ?
- comment les apprentis et les formateurs jugent-ils la qualité de l'action de prévention ?
- quels sont les points forts et les points faibles du mode de mise en œuvre de l'action ?
- quelles sont les suggestions proposées pour la mise en œuvre ultérieure d'une action de prévention du même type ?

Seize CFA ont adhéré au programme régional. L'évaluation du processus a porté sur quatre d'entre eux (deux en 2008 et deux autres en 2009). L'évaluation réalisée et dont il est rendu compte aujourd'hui constitue donc deux instantanés différents. Et ce qui a pu être dit en 2008 peut ne plus être valable en 2010, car entre temps les actions observées ont pu évoluer.

II - Un préalable : la légitimité d'un programme de prévention dans les CFA

Tous les responsables de CFA rencontrés reconnaissent l'importance des consommations addictives parmi les élèves. Et à ce titre, ils admettent facilement l'idée de la nécessité d'actions de prévention, mais face à une telle ambition ils se sentent plutôt démunis. C'est pourquoi ils ont accepté d'entrer dans l'action pilotée par le Conseil Régional.

Mais, pour autant, la question de la légitimité même d'actions de prévention au sein d'un CFA peut se poser et certains responsables n'hésitent pas à l'évoquer.

- Un CFA « *est partagé entre deux missions pas toujours compatibles, servir les intérêts des secteurs professionnels et servir les intérêts des apprentis* ». Et selon que l'on favorise l'une ou l'autre de ces deux orientations, les objectifs de la prévention peuvent prendre un sens différent.

Face à sa responsabilité vis-à-vis des employeurs, un CFA peut privilégier **la prévention des accidents** liés à la consommation de produits addictifs, un peu sur le modèle de ce que propose l'OPPBTB avec l'événement *100 minutes pour la vie*. L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail.

Dès lors qu'il se centre davantage sur une **fonction éducative et sur l'intérêt des apprentis**, le CFA se préoccupe du développement des jeunes en intégrant plusieurs dimensions : du cognitif à l'affectif, du savoir-faire au savoir-être, bref ce qu'on peut appeler le développement humain.

On voit qu'il y a là une tension entre deux orientations de la prévention : l'une centrée sur la prévention des accidents, l'autre sur le développement personnel des jeunes. Bref une dualité entre ce qui relève de la formation professionnelle, au sens stricto sensu du terme, et l'éducation. Certes cette dualité est souvent surmontée, au moins dans le discours : « *« On est avant tout des éducateurs, on pense que ça fait partie de nos missions, même si c'est très délicat, les professionnels nous le rappellent, car on est des formateurs »* (un directeur de CFA).

Mais au-delà du discours, les contraintes externes telles qu'elles sont perçues ramènent vite à la réalité : « *Chez nous, les jeunes ont 35 heures de cours obligatoires, ils viennent au CFA comme s'ils vont au travail, c'est la règle. Donc, mis à part avec les internes, où l'on peut mener quelques actions, on était très mauvais sur la prévention par manque de temps et surtout parce que ce n'est pas notre mission première. Seuls les internes ont du temps à consacrer au plan de prévention, le soir après leur temps de formation »*.

Alors, vu de l'extérieur et en se situant davantage sur une logique d'éducation à la santé ou de promotion de la santé, dont la prévention des addictions est un des aspects, on peut s'interroger sur le sens d'une prévention qui ne serait réservée dans un établissement qu'à des élèves internes, volontaires, en n'incluant pas les externes ou demi-pensionnaires.

Cette légitimité d'un programme de prévention au sein d'un CFA se pose certainement différemment selon que le centre de formation relève d'une instance professionnelle ou consulaire ou selon qu'il est adossé à un lycée. Dans le second cas, et sans vouloir généraliser, la préoccupation éducative est peut-être plus prononcée, dans le sens où l'accent est mis sur l'apprentissage cognitif, fonction première reconnue d'un CFA. Mais pour faciliter cet apprentissage cognitif, il faut que les jeunes soient dégagés le plus possible des problèmes sociaux qu'ils peuvent connaître et des soucis du quotidien qui polluent cet apprentissage. La consommation de produits addictifs, lorsqu'elle existe, est d'abord perçue comme un symptôme qu'il faut alors pouvoir lever pour faciliter les aspects plus cognitifs de la formation.

Comment résoudre cette dualité pour renforcer la légitimité de la prévention ? L'article L 6231-1 du Code du travail apporte une réponse en définissant les missions d'un CFA : « Les centres de formation d'apprentis dispensent aux jeunes travailleurs titulaires d'un contrat d'apprentissage **une formation générale** associée à une formation technologique et pratique qui **complète** la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle. »

Est-ce que la maîtrise des connaissances relatives au développement de son bien-être physique et intellectuel ou/et la prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes

de vie qui favorisent une bonne santé font partie de la formation générale ? La réponse ne peut être, à mon avis, que positive.

Par expérience, lorsqu'on discute avec des responsables de chambre de métiers, par exemple, ils se déclarent assez favorables à cette formation générale dont les acquis ne sont pas directement et immédiatement d'ordre professionnel même s'ils conditionnent les compétences professionnelles. Aussi la question de la légitimité des actions de prévention des addictions au sein d'un CFA, conçues dans une perspective de développement humain est aussi à discuter en préalable avec les organisations professionnelles ou les instances consulaires.

Pour résoudre la question de la légitimité d'une intervention préventive dans les CFA, il y a certainement un préalable à régler à un niveau politique en rappelant quels sont les objectifs éducatifs d'un centre de formation des apprentis.

III - Les actions de prévention engagées : de la trousse à outils à la définition d'une action adaptée à la situation de chaque CFA

Les actions de prévention que nous avons pu observer naviguent entre d'un côté la trousse à outils et, de l'autre, une action globale qui utilise les mêmes outils mais dans une finalité pensée et progressive.

Pourquoi parler de la trousse à outils ? Avec cette référence, on évoque les établissements qui puisent dans les différentes propositions d'action en fonction des opportunités que l'on sait passagères. Mais l'addition de ces outils ne constitue pas pour autant un programme d'ensemble finalisé vers des objectifs à atteindre. Les outils sont l'action théâtre participatif, le dispositif adultes relais, les actions par les pairs, les groupes de discussion, l'action auprès des maîtres d'apprentissage, etc.

Toutes ces actions présentent un intérêt certain, encore faut-il qu'il y ait un fil conducteur qui donne du sens à leur articulation éventuelle. Ce matin même, un orateur affirmait que la finalité du programme était de créer et d'accompagner une dynamique de prévention au sein des CFA. Chacun connaît le principe qu'un tout est plus que l'addition de ses parties. Or, à privilégier les outils, on risque d'oublier *le tout* qui nécessite une réflexion préalable sur ce que l'on veut faire, sur les objectifs et le sens de l'action. Bref la boîte à outils ou encore l'utilisation de recettes ne créent pas la dynamique escomptée.

A ce niveau, on peut s'interroger sur les fonctions des organismes de prévention extérieurs qui interviennent et pilotent le programme. Ont-ils une feuille de route bien claire ? Dans les faits, on voit deux situations entre lesquelles ils naviguent dans leur action avec les CFA.

- Ceux qui travaillent dans une grande proximité avec le CFA dont ils sont, en quelque sorte, le référent sur les questions de la prévention des addictions. Ils sont fréquemment sollicités, peut-être trop même au regard de leur financement, mais qu'importe. Toujours

est-il qu'ils conseillent un CFA sur une ligne de conduite à tenir et donnent du sens aux différentes actions (outils) choisies. Souvent même, ils anticipent les sollicitations et n'attendent pas la demande d'intervention.

- Ceux qui interviennent comme simples prestataires extérieurs pour telle ou telle action, par exemple pour les réunions avec les maîtres d'apprentissage. Mais le fil rouge ou la ligne d'action ou encore le modèle d'intervention ne relève pas de leur intervention, car ils ne sont pas sollicités sur cet aspect. Il y a, dans ce cas, comme un paradoxe : les responsables de CFA de ce type se déclarent démunis et isolés face à la question des addictions, mais en même temps ils ne font pas appel au conseil et au soutien méthodologique des services extérieurs mandatés à cet effet. Et finalement, les responsables de CFA se trouvent toujours tout autant isolés.

Il est vrai que nouer ce partenariat n'est pas d'emblée aisé :

- Les organismes extérieurs de prévention peuvent ne pas percevoir l'attente émergente des CFA et se contenter de simples prestations ponctuelles. C'est le cas, dans un exemple rencontré, où le responsable du service animation du CFA, en charge de la prévention des conduites addictives, a regretté que la séance d'information auprès des apprentis, organisée dans le cadre du programme régional, n'ait pas été préparée avec lui-même et n'ait pas été discutée après sa réalisation.

- L'organisme extérieur n'est peut-être pas à même de répondre à toutes les attentes du CFA. C'est le cas, par exemple, lorsque le professionnel délégué par la structure extérieure est spécialisé dans la prévention des consommations excessives de boissons alcoolisées et se sent moins compétent pour intervenir sur les addictions aux drogues illicites. C'est ce qu'a reconnu implicitement une personne relevant d'un tel organisme : *« La collaboration entre le CFA et notre organisme est constructive, mais la direction attend beaucoup de nous, peut-être un peu trop même, car nous, on est seulement spécialiste de l'alcool, pas des drogues dures ».*

Bref, s'il y a des organismes extérieurs spécialisés en prévention qui sont référents d'un CFA, comment se joue la relation de l'offre et de la demande de conseils, de services, d'interventions ? Une attente s'exprime à cet égard : que les fonctions des professionnels des organismes de prévention soient clairement définies au préalable, non seulement au niveau du programme régional, mais aussi, et en déclinaison de ce programme, au niveau de chaque CFA. On aura bien compris, dans ce dernier cas, qu'il s'agit de fonctions à tenir qui soient négociées et contractualisées entre le CFA, à partir de ses attentes, et l'organisme extérieur à partir des compétences qu'il peut mobiliser et de l'implication qu'il souhaite engager.

Ces fonctions de l'organisme extérieur peuvent ne pas se limiter aux seules actions de prévention des conduites addictives, mais englober l'ensemble de la question des addictions, comme donner des informations sur les ressources existantes pour le soin des jeunes en

situation de consommation problématique de produits addictifs. L'organisme extérieur peut aussi tenir un rôle de médiateur entre le CFA et ces services de soins dès lors que le centre de formation y fait appel. Un exemple illustrera cette idée : un directeur de CFA s'est impliqué personnellement pour aider un jeune toxicomane qui a été orienté vers un centre de soins. Mais, en même temps, il en attendait peut-être plus que ce que pouvait donner ce centre spécialisé à un représentant de l'institution de formation. Le directeur s'est finalement montré très déçu de l'action de la structure spécialisée. Une médiation par un organisme extérieur aurait peut-être pu éviter ce désenchantement par une simple explication du modèle de fonctionnement d'un centre de soins pour toxicomanes qui privilégie la confidentialité de son diagnostic et des propos tenus par ses usagers.

IV - Les différents outils utilisés

1 – Le diagnostic préalable

Le diagnostic préalable est moins un outil que la première étape de planification d'une action de prévention. Elle est prévue dans le programme régional et a été mise en œuvre dans la plupart des CFA rencontrés. C'est une étape importante car elle permet de décrire la nature, l'importance et les manifestations des phénomènes ciblés par l'intervention.

Pour la première série de CFA rencontrés, cette phase de diagnostic avait été établie selon une grille définie à l'avance. Mais elle présentait une limite sérieuse. Elle reposait sur un questionnement unique par écrit. Le diagnostic dépendait donc de celui qui répondait à ce questionnaire. Dans le cadre d'un travail avec les organismes de prévention, on a essayé de leur proposer une autre méthode de diagnostic qui s'appuie, non pas sur un questionnaire écrit, mais sur des entretiens menés avec la direction, des personnels (enseignants ou non), des élèves. Ce choix permet d'avoir des informations plus nuancées, plus diversifiées et surtout de confronter les points de vue.

C'est vrai que procéder ainsi c'est déjà commencer l'action de prévention en elle-même, car on sollicite les différentes catégories d'acteurs d'un CFA, on repère leurs attentes éventuelles, on mesure les possibilités d'implication des adultes et leur niveau de perception des phénomènes addictifs. Autant d'éléments nécessaires pour définir ensuite un programme au sein du CFA. Mais s'engager dans une telle démarche c'est aussi pouvoir répondre ensuite aux attentes qui auront été formulées. Ce qui nécessite une continuation des rencontres sous des formes qui restent à définir. On voit de suite que cette démarche engage l'action et le rôle de l'organisme extérieur pour lequel on a soulevé tout à l'heure une certaine imprécision.

Dans la proposition formulée par l'ORSAS, outre l'entretien avec la direction, on avait préconisé un entretien de groupe avec des volontaires de l'équipe des formateurs et des autres personnels du CFA et un entretien, avec d'autres modalités, avec un ou des groupes d'élèves. Dans les deux cas, il était préconisé de ne pas cibler, d'emblée, tel ou tel produit ou

même l'ensemble des produits addictifs, mais de s'intéresser à la connaissance des apprentis, de leur style de vie et de leur environnement socio-familial.

Pour les personnels, la grille d'entretien comportait également des questions permettant de comprendre leurs représentations au sujet des conduites addictives, de connaître les réponses actuellement apportées par le CFA en cas de constatation de comportements addictifs.

L'objectif de l'entretien avec les apprentis visait à contribuer au diagnostic préalable. Il semble en effet souhaitable de ne pas aborder ce type d'entretien par le thème de l'alcool ou des drogues. Il s'agit plus de voir qui ils sont, quel est leur style de vie, quelles sont leurs aspirations et les systèmes de valeurs qu'ils partagent ou non, en distinguant le temps passé en entreprise, le temps de formation en CFA et le temps des loisirs, notamment le week-end.

Il avait également été suggéré que le diagnostic ne soit pas centré sur le CFA lui-même mais qu'il prenne aussi en compte l'environnement proche de l'établissement, notamment la proximité de débits de boissons alcoolisées. On avait pu constater, en effet, dans les entretiens menés, que c'était là un élément important à prendre en compte si on partage l'idée que la prévention ne consiste pas seulement à vouloir changer les comportements des gens mais aussi à agir sur les modalités d'accès aux produits alcoolisés. Or, à l'époque, en 2008, on avait pu constater de visu, mais les entretiens avec les apprentis l'avaient également montré, l'importance des cafés de proximité qu'ils fréquentaient ou celle des discounters (magasins d'alimentation à bas prix) où ils allaient s'approvisionner.

L'entretien avec les apprentis est capital. Certes il y a là certainement une difficulté de faisabilité car encore faut-il avoir un groupe représentatif de l'ensemble. Pourquoi est-ce important ?

Les apprentis des CFA ne constituent pas un groupe homogène de jeunes. Le fait d'être en apprentissage ne suffit pas pour qualifier les jeunes concernés par les actions de prévention. Or en fonction des filières de formation ou des métiers il y a des différences sensibles. Pour schématiser, on peut dire qu'il y a ceux qui ont abouti au CFA à la suite d'un parcours scolaire plutôt chaotique, c'est un choix par défaut. Et ceux qui ont choisi cette voie de formation pour exercer un métier qu'ils ont choisi. Et, entre ces deux extrêmes, les comportements de consommation peuvent ne pas être les mêmes.

Une telle différenciation des apprentis peut servir à mieux définir des programmes d'intervention qui ne soient pas les mêmes pour tous les apprentis d'un CFA, mais de cibler davantage, en évitant toutefois l'effet pervers de la stigmatisation d'un type de public.

2 – Le théâtre interactif

Le théâtre interactif a pour but de mobiliser sur une séance de deux heures les apprentis pour à la fois faire passer un message, mais aussi pour mieux connaître leurs représentations

sur l'usage de drogues licites et illicites et des risques inhérents à cette pratique en ouvrant la possibilité pour les jeunes de s'interroger et d'échanger de façon participative. Les objectifs sont donc divers : informer, diagnostiquer, proposer un temps d'expression et de débat, préparer un travail de prévention mené par les pairs en suscitant des courants de solidarité au sein des groupes d'apprentis.

Le jugement des directions et des animateurs sur les expériences de théâtre interactif est positive. Le seul regret porte sur son aspect d'événement ponctuel, surtout si c'est la trousse à outils qui l'emporte sur la réflexion d'ensemble.

Les qualités mises en avant pour cet outil relèvent de la participation et de l'implication directe des apprentis, comme le souligne un responsable : *« Il ne faut pas qu'il n'y ait que cela, mais pour déclencher une discussion et mettre les jeunes face à ce problème, c'est très bien. J'étais d'abord très sceptique, mais j'ai vu la réaction des jeunes, j'y ai assisté sans intervenir (c'était la condition de ma présence). Et j'ai constaté que les jeunes ont parlé. Leur parole était libérée, ce qu'on obtient plus difficilement dans le cadre d'un cours. »*

Le même constat est formulé par des animateurs : *« Il est plus intéressant, pour les jeunes, de participer à un théâtre interactif où on leur donne le moyen de s'exprimer oralement par le jeu et la mise en scène (aspect ludique et participatif), plutôt que de les mettre dans une salle de cours à écouter assis l'intervenant (aspect informatif et passif). »*

Le succès reconnu de la pièce de théâtre interactif tient également au fait que cet outil, qui mobilise davantage les affects des spectateurs participants que la sphère cognitive, apporte des ressources pour susciter l'expression personnelle et collective, établir ou rétablir un dialogue et surmonter l'indifférence. Cet outil est un moyen de communication privilégié qui non seulement procure du plaisir immédiat, mais favorise aussi l'authenticité du discours, la créativité, et la possibilité d'entrer en contact avec d'autres.

Reste toutefois la question de fond : dans quelle dynamique s'inscrit le recours au théâtre interactif. Autrement dit quels sont l'amont et l'aval de l'utilisation de cet outil ? Or cette question apporte des réponses mitigées selon les CFA concernés.

3 – Les adultes relais

L'objectif d'un réseau d'adultes-relais est de renforcer les capacités d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes, interlocuteurs des jeunes, dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques.

La mise en œuvre de cet outil a été très diverse d'un CFA à l'autre, parmi ceux rencontrés. Certains ont engagé cette action, d'autres l'ont encore en projet. Là où cela a été mis en œuvre, et au moment où nous sommes intervenus, c'est-à-dire dans la phase de démarrage, la fonction d'adultes relais manquait encore de modélisation préalable : qu'est-ce qu'on attend d'eux ? Pour autant, les personnels interviewés, même s'ils se sont déclarés encore

en attente d'une précision sur leur rôle et sur leur méthode d'intervention, ont exprimé des attentes qui montraient qu'ils avaient intégré le concept avant même qu'il ne soit précisé. *« Les jeunes viennent nous parler et on ne sait pas comment faire. On a besoin de formation sur le sujet pour pouvoir faire le relais ».*

La demande et les attentes des personnels adultes-relais sont précises :

- disposer d'outils pour être à l'écoute des problèmes rencontrés par les jeunes et détecter les comportements à risques ;
- savoir se montrer disponible (*« Si on a une attitude de disponibilité, les jeunes viennent facilement vers nous. Mais souvent, par défaut de formation, on se sent impuissant, alors on renvoie le jeune vers la conseillère d'éducation. Il est important que les jeunes voient qu'ils peuvent nous faire confiance et qu'il y a une suite. »*) ;
- savoir comment aborder la question de l'usage de produits psychoactifs avec ceux qu'ils repèrent comme susceptibles de consommer ou qui s'adressent spontanément à eux ;
- mieux connaître les différents organismes ou professionnels pouvant prendre le relais. (*« On a eu une liste des différents organismes. Mais cela ne suffit pas, car on ne sait pas concrètement ce qu'ils font. »*) ;
- définir en commun un protocole d'intervention ou de signalement lorsqu'un apprenti est surpris en train de fumer du cannabis (*« Si je vois qu'un jeune fume du shit, qu'est-ce que je dois faire ? Faut-il toujours le dire ? »*) ;
- ne pas limiter la fonction des adultes-relais à la prévention primaire des conduites addictives, mais y intégrer les comportements de violence, d'automutilation et, plus généralement, les problèmes de souffrance ou les difficultés sociales que peuvent rencontrer des jeunes.

Là où la fonction d'adultes-relais est encore au stade du projet, plusieurs formules sont prévues :

- Tel CFA a l'intention de mettre en place un réseau interne d'adultes-relais. Pour l'instant, il ne s'agit donc que d'un projet dont le calendrier de mise en œuvre n'est pas encore arrêté. Ce réseau en gestation fera appel à des volontaires au sein du personnel du centre de formation. Il mobilisera également de jeunes retraités du secteur professionnel auquel il appartient en s'inspirant du dispositif de parrainage déjà existant pour soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Un correspondant insertion retraité met sa personnalité, son expérience professionnelle et son savoir relationnel, au service des jeunes à la recherche d'un premier emploi. L'adaptation de cette fonction à la prévention des addictions peut, a priori, être intéressante, notamment pour l'accompagnement des jeunes pendant les périodes de travail en entreprise. On peut aussi imaginer l'intérêt de cet accompagnement comme

médiation auprès des maîtres de stage dans des situations complexes liées à la consommation de drogues des apprentis. Mais encore faut-il que cette fonction de parrains adultes-relais soit au préalable modélisée et testée.

Par ailleurs, s'il est facile de reconnaître les compétences des retraités d'un secteur d'activité pour le parrainage professionnel d'apprentis, il est certainement moins évident de leur reconnaître d'emblée des compétences au regard des questions liées aux addictions. Mais cela ne constitue pas pour autant un frein dans la mobilisation des retraités bénévoles. Sur le champ des addictions, ils se situent au même niveau que les autres adultes-relais recrutés en interne. Et à ce titre, ils ont à participer aux mêmes séances de sensibilisation et de formation qui, à partir de méthodes participatives, permettent une réflexion personnelle et collective sur l'adolescence, les conduites à risque, les produits toxiques, les différents modèles de prévention, l'écoute des jeunes, etc.

- Dans un autre CFA, le dispositif adultes-relais se limite pour l'instant aux seuls animateurs. Il est prévu de l'étendre à des formateurs volontaires. Mais, apparemment et pour l'instant, les résultats ne semblent pas être à la hauteur de ce qui était espéré, car très peu de jeunes ont sollicité les animateurs en tant qu'adultes-relais. Cette expérience pose le problème de la spécificité de la fonction d'animateur par rapport à ce qu'on pourrait attendre d'un adulte-relais choisi, par tel ou tel jeune, parmi une diversité de personnels et en fonction de la proximité qu'il peut ressentir avec telle ou telle personne.

La difficile mise en place avec résultats du dispositif d'adultes relais dans ce CFA est perçue par la direction comme liée à la lenteur de toute instauration d'un climat de confiance entre les apprentis et les adultes-relais. Le diagnostic est juste, mais pour autant faut-il décréter les personnes de confiance auxquelles les jeunes doivent s'adresser ou, au contraire, leur laisser le choix parmi des personnels aux fonctions et au métier différents au sein de l'établissement. Mais là également on peut s'interroger sur la fonction de conseil que n'a pas tenu l'organisme extérieur, par défaut de demande ou de réponse.

4 – Les groupes de pairs

L'éducation par les pairs est une ressource de plus en plus utilisée dans l'éducation à la santé chez les jeunes. Elle repose sur l'idée que les jeunes accordent plus de crédit aux sollicitations et aux conseils de pairs qu'aux recommandations et injonctions familiales et institutionnelles. Elle part également du principe que la proximité d'âge et de situations permet aux pairs de mieux repérer des difficultés éventuelles chez leurs camarades et de les orienter avec une persuasion renforcée vers des professionnels. Lorsque des pairs interviennent dans le processus de prévention, ils servent de modèles influents en affichant leur non-consommation. Ils indiquent également, par là, que la consommation de drogue ne constitue pas une norme pour les jeunes, mais au contraire une conduite déviante. Il est également admis, à partir d'expériences, que les pairs transmettent des compétences sociales permettant de résister à la pression sociale poussant à expérimenter des drogues.

Il reste toutefois à opérationnaliser ce modèle éducatif.

L'idée séduit plusieurs des responsables de CFA rencontrés. Mais son opérationnalisation bute rapidement sur les contraintes de l'alternance. Comment mettre en place un groupe de pairs, ce qui suppose une relative permanence de leur présence et de leur action, alors que les apprentis ne sont regroupés en CFA qu'une semaine par mois avec un total cumulé de trois mois sur une année de formation.

Le rythme de l'alternance est certainement un frein réel à la mise en œuvre efficace de groupes de pairs dont la théorisation a toujours été menée à partir des expériences engagées dans des écoles et lycées qui ne sont pas soumis à cette modalité de formation. Et le risque est grand de vouloir transposer aux CFA les « recettes » qui sont valorisées dans les lycées. Or cela n'est pas possible de manière mécanique : les lycées ne connaissent pas l'alternance, ce sont des établissements avec un recrutement de proximité alors que les CFA drainent un public qui vient de toute la région, voire des régions voisines, si ce n'est de l'étranger. Il faut donc se garder de toute transposition non réfléchie d'un type d'établissement à un autre.

La contrainte de l'alternance n'est certainement pas insurmontable. Il paraît donc utile qu'un groupe de réflexion composé de directeurs de CFA, d'enseignants et de professionnels de la prévention puisse étudier la question à l'échelon régional pour proposer des solutions et un modèle de fonctionnement des groupes de pairs dans un établissement de formation par alternance.

Le fonctionnement de groupes de pairs est à penser également au regard de l'importance de la légitimité accordée à des actions de prévention au sein d'un CFA. Car qui dit groupes de pairs suppose un travail spécifique d'information et de formation pour les jeunes qui auront été volontaires et choisis pour cette fonction. Or, pour un CFA en particulier, le champ d'activité des pairs est réservé aux seuls internes et sur leur temps libre, ce qui limite du coup les volontaires.

5 – L'information et l'action auprès des maîtres d'apprentissage

Tous les CFA rencontrés se montrent intéressés par cette possibilité et certains vont même jusqu'à dire que c'est l'idée la plus originale du programme régional. Par expérience, par les entretiens que l'ORSAS a pu mener avec des maîtres d'apprentissage, ce sont eux qui sont certainement les mieux informés sur les conduites addictives des apprentis. Cela s'explique facilement par le fait que :

- Les apprentis passent la plus grande partie de leur temps de formation auprès de leur employeur. Les échanges qu'ils peuvent avoir avec leur maître d'apprentissage sont de ce fait plus réguliers. Par ailleurs l'employeur se situe presque toujours dans l'environnement de vie de ses apprentis, c'est-à-dire dans un rayon de 15 km autour du domicile des jeunes. Il est donc plus facilement informé des comportements des jeunes que ne peut l'être le CFA.

- Le maître d'apprentissage a une proximité personnelle plus grande avec l'apprenti. L'aspect relationnel est donc plus intense et plus individualisé que le rapport que peuvent entretenir les enseignants avec les élèves.

Mais la préoccupation des maîtres d'apprentissage porte essentiellement sur leur responsabilité d'employeur en cas d'accident sous l'emprise d'un produit stupéfiant et sur les comportements à tenir dès lors qu'ils ont un doute de consommation de cannabis, sans pour autant en avoir la certitude. Pour le premier aspect, et sur les conseils de l'organisme référent, un CFA fait appel à un juriste spécialisé à la fois dans le droit du travail et dans le droit pénal.

De multiples possibilités s'offrent dans les différents CFA pour organiser des rencontres avec les maîtres d'apprentissage. Mais, malgré ces différentes options de rencontre, le contact n'est pas toujours facile à établir avec eux. D'abord parce que seulement 40 % des maîtres d'apprentissage répondent positivement aux réunions d'information pour lesquels ils sont sollicités. Et le temps imparti aux organismes extérieurs n'est pas toujours suffisant.

V - Bilan dressé par les CFA sur les actions de prévention

Les directeurs de CFA rencontrés dressent un bilan du programme régional de prévention des conduites addictives où ils soulignent à la fois ses faiblesses et ses forces.

1 – Les faiblesses du programme

Au rang des faiblesses du programme régional, les directeurs soulignent d'abord le manque de coordination entre les différentes actions de prévention qui peuvent être menées sous l'impulsion de l'État, des collectivités territoriales (communes, département, région) et des organismes de prévention des accidents du travail relevant des instances professionnelles.

On regrette notamment que :

- Les campagnes de prévention se succèdent sans grande continuité dans le temps, voire sans cohérence d'ensemble, elles ne tiennent pas compte des actions en cours dans les établissements.
- Les actions de prévention impulsées par ces différentes instances arrivent ponctuellement et de manière standardisée, sans qu'elles soient modélisées en fonction des caractéristiques du CFA concerné ou des pratiques de formation en alternance qui ne sont pas prises en compte.

Les animateurs insistent plus particulièrement sur la spécificité de l'alternance qui constitue, selon eux, un frein à la mise en place d'une action de prévention qui nécessite la durée et qui ne soit pas scandée par des allers et retours des apprentis. Ce frein les conduit souvent à se placer davantage sur le terrain des sanctions et de la surveillance au détriment des actions de prévention. Ce glissement de l'action vers la répression est mal vécu par certains

animateurs qui se perçoivent comme agissant sur deux registres contradictoires : la répression par nécessité de contenir les comportements des apprentis pendant la semaine de leur présence, les actions de prévention auxquelles va leur préférence. Ce conflit entre ce qui relève d'une part d'une nécessité immédiate de bon fonctionnement et d'autre part de leurs convictions sur l'importance de la prévention induit progressivement un phénomène d'usure professionnelle à laquelle ils voudraient échapper.

- Le programme de prévention impulsé par le Conseil Régional ne tient pas suffisamment compte de la spécificité du contrat d'apprentissage. Celle-ci relève à la fois des obligations de l'enseignement public et des obligations de la convention collective propre au secteur d'activité. Elle s'illustre aussi par le fait que les apprentis sont à la fois des étudiants et des salariés.

Quelques limites perçues (un cas) portent aussi sur la capacité des relais extérieurs à accompagner l'action de prévention des conduites addictives au sein de l'établissement. C'est le cas notamment de tel CFA qui, en l'état actuel d'avancement du programme, doute de l'apport possible des relais extérieurs qui constituent le « chaînon manquant » de la prévention.

2 – Les points forts du programme

Au-delà des limites du programme énoncées plus haut, les directions et les animateurs des CFA relèvent des points forts du programme régional qui suffisent à valider la continuité de l'action.

La pièce de théâtre interactif a été appréciée par les CFA qui souhaitent même que ce type d'intervention puisse être amplifié. Les animateurs se sont montrés assez surpris par le fait que les comédiens aient réussi à faire participer les apprentis, ce qui a permis une bonne observation des besoins des jeunes à prendre en compte.

Les CFA insistent également sur l'intérêt porté par le programme à la sensibilisation des maîtres d'apprentissage.

Bien plus que tel ou tel outil utilisé dans le cadre des actions de prévention, les directeurs insistent sur le fait que le programme les a obligés à modifier leur regard sur la prévention des conduites addictives. Et là c'est un bénéfice qui a un impact sur l'ensemble de leur conception de la formation des apprentis.

C'est le cas notamment pour l'un d'entre eux qui reconnaît facilement que le programme de prévention a modifié sa conception éducative. Avant la mise en œuvre du programme de prévention du Conseil régional, la *tolérance zéro* était de rigueur dans son CFA. La sanction était alors perçue comme seul moyen de prévention efficace. Dès qu'un jeune était pris en flagrant délit de possession ou de consommation de drogue dans l'enceinte de l'établissement, une sanction lourde était mise en œuvre, l'apprenti fautif était

immédiatement mis à la porte. Aujourd'hui, le directeur, sans pour autant renoncer à tout rappel à la loi et à l'utilisation de sanctions, déclare mieux comprendre le discours sur la nécessité d'une prévention, même s'il doute encore de l'efficacité des actions mises en œuvre. Sa démarche est plus compréhensive à l'égard des jeunes qui ont des conduites addictives, tout en fustigeant les comportements en cause. Et il attend beaucoup d'un travail partenarial et interdisciplinaire dont l'intelligence collective permettra certainement de trouver à terme la bonne méthode de prévention.

Si certains animateurs se sont montrés déçus par l'inadaptation des actions de prévention aux impératifs de la formation en alternance, d'autres, et quelquefois les mêmes que ceux qui ont émis les critiques précédentes, insistent sur la légitimité renforcée de leurs interventions qu'a pu apporter le programme régional. De manière générale, ce travail de prévention a permis à ces animateurs de se sentir plus à l'aise dans leur mission quotidienne dès lors qu'ils ne sont pas favorables à une approche trop répressive des problèmes vécus par les jeunes.

3 – Des propositions pour continuer le programme

Les suggestions émises pour la continuité du programme portent, par exemple et là où il n'existe pas, sur la possibilité de définir en interne un référent professionnel spécialisé sur les questions des conduites addictives des jeunes. Ce référent devrait avoir la disponibilité nécessaire à sa mission, être le plus distancié possible du fonctionnement de l'établissement dans le quotidien et avoir des compétences médico-sociales.

Sa mission serait :

- d'accompagner les jeunes dans leur vie sociale et par rapport aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer,
- de repérer les situations à risque et d'analyser les besoins,
- de construire une synergie d'action préventive entre les personnels en interne et avec les intervenants extérieurs,
- d'assurer un lien permanent avec les autres CFA dans une perspective de réflexion commune sur les conduites addictives et d'échange des bonnes pratiques de prévention,
- d'animer la mise en place en interne du programme de prévention.

VI – Des questions en suspens

Il a été rappelé en introduction que l'évaluation du processus ne partait pas d'un référentiel précis, car encore faut-il pour qu'il y en ait un et que la légitimité des actions de prévention soit reconnue dans le cadre des missions de formation générale d'un CFA.

On peut néanmoins poser quelques questions qui serviront à améliorer le programme.

1 – Les objectifs

Quels sont les objectifs du programme régional et ceux définis au sein de chaque CFA ? Pour l'instant, on a esquivé cette question dans cet exposé, tout simplement parce qu'on ne les a pas toujours trouvés de manière formalisée. On ne peut pas pour autant faire l'impasse sur cette question.

Ce matin, au moment où le programme régional a été rappelé dans ses grands principes de fonctionnement, ses objectifs ont été présentés. De mémoire, ils sont les suivants, tels qu'ils ont été énoncés :

- Objectifs généraux : favoriser la non-consommation de produits addictifs et en retarder la primo-consommation, agir sur les différents niveaux d'usage.
- Objectifs intermédiaires : implanter les actions dans des CFA volontaires, accompagner les professionnels, orienter les toxicomanes repérés vers des structures de soins.

Si cette déclinaison des objectifs permet de comprendre la finalité d'ensemble du programme, il faut toutefois faire attention à ne pas confondre ou mélanger ce qui relève d'une part des objectifs centrés sur les apprentis et, d'autre part, les objectifs organisationnels centrés sur le développement du programme. Or, avec l'énoncé précédent, on glisse d'objectifs par rapport aux élèves à des objectifs portant sur la mise en œuvre qui peuvent aussi être analysés comme des moyens pour atteindre les premiers. Cette confusion risque de brouiller la compréhension même du programme.

En souhaitant « favoriser la non-consommation ou retarder la primo-consommation », on se situe davantage sur un but général que sur des objectifs. Et avec une énonciation de ce type, il reste difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs. Pour définir des objectifs qui soient opérationnels et évaluables, il vaudrait mieux répondre d'abord aux questions suivantes :

- quel impact l'action doit-elle avoir sur le comportement des usagers de produits addictifs, en sachant que les CFA ne sont en contact d'enseignement qu'une semaine par mois ?
- quel impact l'action doit-elle avoir sur les aspects (variables intermédiaires) directement associés au comportement des usagers d'alcool, de tabac ou de drogues illicites ? On évoque là les connaissances sur l'usage des produits, les attitudes envers les produits, les motivations à en consommer, les normes comportementales.

- quels résultats sont attendus par rapport à d'autres déterminants de la consommation de produits : autonomie fonctionnelle, facteurs de risque, comportements déviants, changement du mode de vie, etc.

A partir de ce type de questions, il est plus facile de définir les objectifs en décrivant les résultats attendus en tenant compte de la temporalité de l'action (qu'est-ce qu'il est possible de faire en une année de formation et en sachant que les élèves ne sont présents en CFA qu'une semaine par mois).

Est-il suffisant d'évoquer le but de « favoriser la non-consommation ou de retarder la primo-consommation » pour parvenir à des objectifs opérationnels ? Les propos de ce matin du Dr Alain Morel sur la méthode de « l'intervention précoce » qu'il a développée, si on l'accepte comme référence pour la prévention des conduites addictives, tendent à montrer que les objectifs sont peut-être à décliner autrement qu'en termes de non-consommation. Pour paraphraser ce qu'il a dit de façon beaucoup plus explicite et pertinente, on peut dire que l'intervention à visée préventive auprès des adolescents devrait « mettre en musique » un ensemble de notions qui fondent l'action (rencontre avec les jeunes en allant vers eux, rendre possible une parole sur l'expérience de consommation où peuvent se mêler plaisir, détente ou douleur et souffrance, repérage ou identification des usages problématiques, autoévaluation ou réflexion active sur des consommations souvent intégrées dans des rituels et des habitudes, compréhension des motivations à consommer, l'accompagnement des jeunes par une présence, une écoute et une aide à la réflexion). A partir de ce cadre, on peut définir des objectifs ou décrire des résultats attendus en associant « une action sur les individus, sur les potentialités de chacun à concevoir et à modifier son mode de vie et à mieux connaître ses dispositions face au risque et une action sur les contextes, leurs facteurs de fragilisation et leurs ressources (soutenir, par exemple, la famille ou l'institution scolaire dans leurs compétences respectives).¹ »

2 - Nécessité de définir un plan d'action pour chaque projet de prévention au sein de chaque CFA.

Il est tout à fait compréhensible qu'il y ait eu, dans la phase de démarrage des opérations du plan régional, un empressement à l'action parfois difficilement compatible avec la réflexion. Il est fréquent également que les équipes de terrain soient plus placées dans une logique d'intervention que de réflexion. Pour autant c'est aujourd'hui un stade qu'il faudrait savoir dépasser.

En mettant la barre à un niveau plus élevé, on souhaiterait disposer pour chaque CFA d'un plan d'action écrit qui précise :

- le diagnostic où est analysé le phénomène sur lequel on veut intervenir, les objectifs,
- le cadre conceptuel auquel on se réfère pour expliquer et comprendre le phénomène observé. Il s'agit là de l'esquisse d'une théorie justifiant les impressions concernant les

¹ Alain Morel, « Adolescents et usage de cannabis : plaider pour une intervention précoce », La santé de l'homme (INPES), n° 386, novembre – décembre 2006, pp 32-34

causes, la modification et l'élimination du phénomène. Ce cadre conceptuel déterminera le choix des objectifs,

- les objectifs d'ensemble de l'action et les résultats attendus, ainsi que les objectifs visés par chaque outil choisi et leur mise en cohérence avec les objectifs globaux,
- les méthodes et stratégies utilisées,
- les ressources (notamment humaines) mobilisées,
- l'évaluation de la procédure et des résultats.

Plus concrètement, il est nécessaire de définir une planification de l'action qui, pour reprendre en d'autres termes ce qui vient d'être dit, précisera :

- ce à quoi est destinée l'action,
- la façon dont le phénomène est perçu,
- les raisons pour lesquelles l'action est nécessaire,
- ceux que l'action devrait aider,
- ce que sont les objectifs,
- la façon dont l'action sera effectuée,
- les ressources auxquelles on fera appel.

VII - Un guide méthodologique qui reste à construire : l'apport de la recherche-action

C'est pourquoi, si le programme se poursuit, il n'est plus nécessaire de procéder à une évaluation du processus. On en sait suffisamment pour aller de l'avant, à la fois par l'expérience qu'en ont les CFA, les organismes extérieurs de prévention et les évaluations qui ont été menées.

Il serait plus intéressant d'écrire un **guide méthodologique** décrivant les étapes progressives d'un processus de prévention, les différents outils susceptibles d'être mobilisés avec leurs avantages, leurs limites et les difficultés d'utilisation, un cadre conceptuel permettant de définir une action d'ensemble de prévention, c'est-à-dire les différents modèles de prévention auquel on peut faire référence. Ce guide serait un travail partenarial avec des directeurs de CFA, des animateurs et des professionnels de la prévention.

Pour illustrer cette idée, on peut développer l'exemple du recours à des **groupes de pair**. Il ne suffit pas de se référer aux expériences positives de cette méthode dans les établissements scolaires pour pouvoir s'en prévaloir dans un plan d'action et de prévention au sein d'un CFA. Encore faut-il modéliser le recours à un groupe de pairs, en répondant, par exemple, à quelques questions fondamentales qui conditionnent le sens et l'impact de ce mode d'intervention.

- Combien de jeunes faut-il choisir pour composer le groupe de pairs ? Ce nombre n'est pas anodin et ne peut pas être déterminé en fonction des candidatures reçues. Il existe en effet un « effectif seuil » au-dessous duquel il n'existe plus d'appartenance à un groupe réel et où la dynamique de groupe disparaît. Remplir une fonction de « jeune-relais »

peut être assimilé ou vécu comme un signe de distinction sociale avec des effets positifs et/ou négatifs. L'ensemble des élèves peut ne pas être prêt à accepter en son sein des « jeunes aidants » dont il ne voit pas d'emblée le rôle. Dans ce cas, les jeunes-relais se trouvent placés dans une position ambiguë entre adultes et jeunes, entre direction et élèves. La distinction sociale peut alors déboucher sur un rejet des jeunes du groupe de pairs par les autres élèves avec des répercussions au niveau personnel et sur le déroulement de leurs études. Or un établissement de formation se doit de protéger chacun de ses élèves de tels inconvénients.

Il peut donc paraître souhaitable de disposer d'un nombre de jeunes-relais suffisamment important pour diluer le plus possible l'effet de distinction sociale. De même, il faut peut-être éviter de « stariser » (transformer en vedette) les jeunes-relais en les faisant témoigner sur leur fonction dans des colloques ou journées d'étude, ce qui aurait pour effet de renforcer la distinction sociale qui les marque. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut se priver de leur expérience et de leur point de vue dans une réflexion collective. Bien au contraire. Mais cela se prépare avec le groupe d'élèves dont ils sont issus et en demandant également à un autre jeune, choisi hors groupe de pairs, de contribuer à ce témoignage en présentant le point de vue des autres élèves.

- Faut-il sélectionner les jeunes du groupe de pairs après une procédure de candidatures ? Et si oui quels sont les critères utilisés pour les choisir ? S'interroger sur ces critères suppose que les tâches que le jeune-relais devra réaliser soient au préalable bien définies. Plusieurs caractéristiques peuvent être envisagées et discutées : sociabilité, capacité d'écoute et absence de tout jugement moral, être accepté par les autres jeunes, être capable de servir de modèle et avoir un certain charisme auprès de ses pairs, pouvoir comprendre et maîtriser l'information de base et pertinente sur les questions liées aux conduites addictives, etc.

- Comment les jeunes choisis pour étoffer le groupe de pairs peuvent-ils être amenés à définir leur identité de jeunes-relais et l'orientation de leur action ?

- Le groupe de pairs peut aussi être appelé « les jeunes-relais », comme cela vient d'être fait dans les propos précédents. Le choix de cette dénomination, qu'elle soit utilisée ou non, montre les liens qui sont à construire entre les adultes-relais et les jeunes-relais. Le choix du recours à des groupes de pairs se justifie, entre autres, par la perception très différente de la réalité des habitudes de vie des adolescents dans le monde des adultes et celui des jeunes. Cette vision non superposable d'un même univers renforce l'idée, d'une part, de la nécessité de promouvoir des outils d'observation à partager entre jeunes et adultes et d'autre part, de ne pas figer les approches éducatives dans des schémas qui confortent les adultes uniquement dans un rôle d'autorité. Autrement dit, le guide méthodologique évoqué précédemment peut aborder cette question en formulant éventuellement des préconisations sur les relations à créer entre le groupe des adultes-relais et celui des pairs.

Ces questions ne sont pas exhaustives et l'argumentation utilisée pour les justifier ne constitue pas une référence d'autorité. L'important est de se les poser et d'avoir sa propre réponse définie collectivement au sein du CFA.

L'énoncé de ces questions permet toutefois d'avoir une illustration (partielle car n'abordant qu'un aspect particulier) de ce que pourrait être une **recherche-action** pour déboucher sur la rédaction d'un guide méthodologique. Par recherche-action il faut entendre ici la mise en place de processus d'analyse partagés, associant la démarche scientifique à l'expérience et les savoirs des acteurs de terrain. Sa réalisation suppose la mise en place d'un espace régional de partage et de confrontation d'idées sur les pratiques de prévention engagées dans les CFA de Lorraine, un espace où se retrouveraient régulièrement et pour un temps limité des directeurs de CFA ayant engagé une expérience dans ce domaine, des représentants d'adultes-relais et de groupes de pairs, des animateurs intervenant dans les CFA, des acteurs de prévention impliqués dans le programme régional.

En confrontant les expériences de chacun, avec l'appui d'un ou de référents chercheurs ou universitaires extérieurs, ce groupe aurait pour mission de rédiger le guide méthodologique qui servira de point d'appui aux nouvelles expériences de prévention qui seront menées dans les CFA ou, plus largement, dans d'autres types d'établissements de formation. ■